

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

## DECEMBRE 2016

NUMERO SPECIAL N° 103

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

<b>SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG</b> .....	<b>2</b>
<i>Arrêté n° 16-49 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté D'AGGLOMERATION DU COTENTIN à partir du 1er janvier 2017</i> .....	2
<i>Arrêté n° 16-50 du 16 décembre 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 créant la communauté D'AGGLOMERATION du COTENTIN issue de la fusion des communautés de communes de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Coeur du Cotentin, de la région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint-Pierre-Eglise, de la Saire et de l'extension aux communes de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague</i> .....	3
<b>SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES</b> .....	<b>5</b>
<i>Arrêté ASJ/16-2016 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des délégués communautaires de la communauté de communes de COUTANCES MER ET BOCAGE à partir du 1er janvier 2017</i> .....	5
<b>2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES</b> .....	<b>7</b>
<i>Arrêté n° 16-134 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO à partir du 1er janvier 2017</i> .....	7
<b>3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE</b> .....	<b>8</b>
<i>Arrêté n° 16-167 du 14 décembre 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet, directeur de cabinet du 22 décembre 2016 au 28 décembre 2016 inclus</i> .....	8
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</b> .....	<b>8</b>
<i>Arrêté n° SHCV n° 2016-11 du 09 décembre 2016 portant résiliation de la convention 2016-2021 de délégation des aides à la pierre avec la commune de CHERBOURG EN COTENTIN</i> .....	8
<b>DIVERS</b> .....	<b>8</b>
<b>DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> .....	<b>8</b>
<i>Arrêté du 14 décembre 2016 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la trésorerie de TOURLAVILLE</i> .....	8
<i>Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la trésorerie de PONTORSON</i> .....	8

◆

---

**SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG**

---

**Arrêté n° 16-49 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté D'AGGLOMERATION DU COTENTIN à partir du 1er janvier 2017**

Considérant que les conseils municipaux des communes membres n'ont pas appliqué la procédure prévue au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT et qu'il y a lieu de fixer le nombre de conseillers communautaires et leur répartition entre les communes concernées conformément aux dispositions des II et III du même article ;

Art. 1 : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Cotentin est composé comme suit :

COMMUNES	Nbre sièges	COMMUNES	Nbre sièges	COMMUNES	Nbre sièges
Acqueville	1	Couville	1	Huberville	1
Anneville-en-Saire	1	Crasville	1	Jobourg	1
Auderville	1	Crosville-sur-Douve	1	Joganville	1
Aumeville-Lestre	1	Denneville	1	L'Etang-Bertrand	1
Azeville	1	Digosville	1	La Bonneville	1
Barfleur	1	Digulleville	1	La Haye-d'Ectot	1
Barneville-Carteret	1	Ecausseville	1	La Pernelle	1
Baubigny	1	Eculleville	1	Le Ham	1
Beaumont-Hague	1	Emondeville	1	Le Mesnil	1
Benoîtville	1	Eroudeville	1	Le Mesnil-au-Val	1
Besneville	1	Fermanville	1	Le Rozel	1
Biniville	1	Fierville-les-Mines	1	Le Vast	1
Biville	1	Flamanville	1	Le Vicel	1
Branville-Hague	1	Flottemanville	1	Les Moitiers-d'Allonne	1
Bretteville	1	Flottemanville-Hague	1	Les Pieux	2
Breuville	1	Fontenay-sur-Mer	1	Lestre	1
Bricquebec-en-Cotentin	6	Fresville	1	Lieusaint	1
Bricquebosq	1	Gatteville-le-Phare	1	Magneville	1
Brillevast	1	Golleville	1	Martinvast	1
Brix	1	Gonneville-Le Theil	2	Maupertus-sur-Mer	1
Canteloup	1	Gréville-Hague	1	Montaigu-la-Brisette	1
Canville-la-Rocque	1	Grosville	1	Montebourg	1
Carneville	1	Hardinvast	1	Montfarville	1
Catteville	1	Hautteville-Bocage	1	Morsalines	1
Cherbourg-en-Cotentin	59	Héauville	1	Morville	1
Clitourps	1	Helleville	1	Négreville	1
Colomby	1	Hémevez	1	Néhou	1
		Herqueville	1	Neuville-en-Beaumont	1

COMMUNES	Nbre sièges
Nouainville	1
Octeville-l'Avenel	1
Omonville-la-Petite	1
Omonville-la-Rogue	1
Orglandes	1
Ozeville	1
Pierreville	1
Portbail	1
Quettehou	1
Quinéville	1
Rauville-la-Bigot	1
Rauville-la-Place	1
Reigneville-Bocage	1
Réville	1
Rocheville	1
Saint-Christophe-du-Foc	1
Saint-Cyr	1
Saint-Florel	1
Saint-Georges-de-la-Rivière	1
Saint-Germain-de-Tournebut	1
Saint-Germain-des-Vaux	1
Saint-Germain-le-Gaillard	1
Saint-Jacques-de-Néhou	1
Saint-Jean-de-la-Rivière	1

COMMUNES	Nbre sièges
Saint-Joseph	1
Saint-Lô-d'Ourville	1
Saint-Marcouf	1
Saint-Martin-d'Audouville	1
Saint-Martin-le-Gréard	1
Saint-Maurice-en-Cotentin	1
Saint-Pierre-d'Arthéglise	1
Saint-Pierre-Eglise	1
Saint-Sauveur-le-Vicomte	1
Saint-Vaast-la-Hougue	1
Sainte-Colombe	1
Sainte-Croix-Hague	1
Sainte-Geneviève	1
Saussemesnil	1
Sénoville	1
Sideville	1
Siouville-Hague	1
Sortosville	1
Sortosville-en-Beaumont	1
Sottevast	1
Sotteville	1
Surtainville	1
Tailleped	1
Tamerville	1

COMMUNES	Nbre sièges
Teurthéville-Bocage	1
Teurthéville-Hague	1
Théville	1
Tocqueville	1
Tollevast	1
Tonneville	1
Tréauville	1
Urville	1
Urville-Nacqueville	1
Valcanville	1
Valognes	4
Varouville	1
Vasteville	1
Vaudreville	1
Vauville	1
Vicq-sur-Mer	4
Videcosville	1
Virandeville	1
Yvetot-Bocage	1
TOTAL	221

Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer en application des articles L 273-10 ou L 273-12 du code électoral est le conseiller communautaire suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public.

Art. 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI



**Arrêté n° 16-50 du 16 décembre 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 créant la communauté D'AGGLOMERATION du COTENTIN issue de la fusion des communautés de communes de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Coeur du Cotentin, de la région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint-Pierre-Eglise, de la Saire et de l'extension aux communes de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague**

Art. 1 : L'annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 créant la communauté d'agglomération du Cotentin est remplacée par le document annexé au présent arrêté.

Art. 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ANNEXE 2 A L'ARRETE CREANT LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN  
BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES						
BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017	BUDGETS ANNEXES AVANT LE 1er JANVIER 2017					515
	CFP	EPL	LIBELLE	BC	SIRET D'ORIGINE	
Budget annexe 1 Déchets ménagers M14	50042	938	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES CHERB. EN COT.	10011	20005684400646	NON
Budget annexe 2 Déchets ménagers M4	50038	934	SERVICE OM (CC COTE DES ISLES)	40300	24500080700033	NON
	50049	960	SERVICE OM COM COM DOUVES ET DIVETTE	23100	24500034400052	

BUDGET ANNEXE GOLF						
BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017	BUDGETS ANNEXES AVANT LE 1er JANVIER 2017					515
	CFP	EPL	LIBELLE	BC	SIRET D'ORIGINE	
Budget annexe 3 Golf M4	50044	958	GOLF DE FONTENAY CC MONTEBOURG	24300	24500069000074	NON

BUDGET ANNEXE PROMOTION DU TOURISME						
BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017	BUDGETS ANNEXES AVANT LE 1er JANVIER 2017					515
	CFP	EPL	LIBELLE	BC	SIRET D'ORIGINE	

Budget annexe 4 Promotion Tourisme M14	50039	939	SYNDICAT MIXTE TOURISTIQUE DE LA HAGUE		20000536100015	NON
	50048	955	CC ST PIERRE OT COTENTIN VAL DE SAIRE	35000	20004327100010	

Budget annexe 5 Activités commerciales Tourisme M4	50038	932	MOULIN DE FIERVILLE LES MINES CCCI	40400	24500080700058	NON
	50048	954	ACTIVITES BA OT COTENTIN VAL DE SAIRE	35100	20004327100028	

## BUDGET TRANSPORTS

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017	BUDGETS ANNEXES AVANT LE 1er JANVIER 2017					515
	CFP	EPL	LIBELLE	BC	SIRET D'ORIGINE	
Budget annexe 6 Transports M43	50042	937	TRANSPORT CHERBOURG EN COTENTIN	10010	20005684400638	NON

## BUDGET ANNEXE DE L'EAU

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017	BUDGETS ANNEXES AVANT LE 1er JANVIER 2017					515
	CFP	EPL	LIBELLE	BC	SIRET D'ORIGINE	
Budget annexe 7 Eau M49	50045	970	SERVICE EAUX DISTRICT LES PIEUX (CCP)	23900	24500027800086	NON
	50049	977	REGIE EAU COM. COMMUNES DE LA SAIRE	22200	24500037700029	
	50049	968	REGIE EAU COM. COM DOUVE ET DIVETTE	24300	24500034400037	

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017	BUDGETS ANNEXES AVANT LE 1er JANVIER 2017					515
	CFP	EPL	LIBELLE	BC	SIRET D'ORIGINE	
Budget annexe 8 Assainissement Non assujetti à TVA	50038	929	SPANC (CC COTE DES ISLES)	40600	24500080700066	NON
	50045	969	SCE ASSAINISSEMENT DISTRICT LES PIEUX (CCP)	24000	24500027800078	
	50046	953	SERVICE ASSAINISSEMENT CC VAL DE SAIRE	23600	24500057500036	
	50046	941	SPANC QUETTEHOU CC VAL DE SAIRE	26500	24500057500119	
	50048	959	SCE ASSAINISSEMENT CC ST PIERRE EGLISE	30400	24500054200051	
	50048	958	SPANC CC ST PIERRE EGLISE	30500	24500054200069	
	50049	954	SPANC CC DOUVE ET DIVETTE	23400	24500034400086	
	50050	892	CCCC SPANC	40001	20004271100040	
	50050	913	SPANC CC VALLEE OUVÉ	64420	24500071600051	

Budget annexe 9 Assainissement Assujetti à TVA	50038	924	SPAC BA CC CÔTE DES ISLES	40900	24500080700090	NON
	50049	979	SERVICE ASSAINISSEMENT C.C LA SAIRE	22900	24500037700045	
	50049	955	SPANC CC LA SAIRE	23300	24500037700052	
	50049	978	SERVICE ASSAINISSEMENT CCDD	23000	24500034400029	
	50044	959	SPANC CC MONTEBOURG	23900	24500069000041	

## BUDGET ANNEXE CINEMA

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017	BUDGETS ANNEXES AVANT LE 1er JANVIER 2017					515
	CFP	EPL	LIBELLE	BC	SIRET D'ORIGINE	
Budget annexe 10 Cinéma M4	50046	945	CINEMA DU VAL DE SAIRE	26400	24500057500085	NON

## BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017	BUDGETS ANNEXES AVANT LE 1er JANVIER 2017					515
	CFP	EPL	LIBELLE	BC	SIRET D'ORIGINE	
Budget annexe 11 Développement économique VENTES M14	50042	934	LOTISSEMENTS	10007	20005684400604	NON
	50046	949	Z.A. PONT DES BERNES ST VAAST CC VAL DE SAIRE	23800	24500057500069	
	50046	952	Z.A. LES PERRONS C.C. VAL DE SAIRE	23400	24500057500044	
	50049	946	ZA LE COIGNET CC DOUVE ET	23600	24500034400102	

		DIVETTE		
50049	953	ZA CAFE COCHON	23500	24500034400094
50050	888	CCCC PAE LA BRETONNERIE	40004	20004271100065
50050	891	CCCC PAE MONT KAINÉ	40003	20004271100024
50050	893	CCCC PAE BOIS DE LA COUDRE	40002	20004271100032

Budget annexe 12 Développement économique LOCATIONS M14	50042	935	BATIMENTS D'ACTIVITES CHERB. EN COT.	10008	20005684400612	NON
	50044	956	ATELIER BODIN CC MONTEBOURG	24500	24500069000058	
	50044	961	ACTIVITES ECONOMIQUES CC MONTEBOURG	23700	24500069000033	
	50046	938	ZA LE RICHELIEU CC VAL DE SAIRE	23100	24500057500135	
	50046	939	POLE ACTIVITE ECO PRUNIER CC VAL DE SAIRE	23900	24500057500127	
	50046	942	BUREAUX ATELIER COM COM VAL DE SAIRE	23700	24500057500101	
	50046	951	EXTENSION ZA QUETTEHOU	23500	24500057500051	
	50050	924	LA POSTE (TVA) CC VALLEE OUVÉ	64320	24500071600036	
	50050	925	ZONE ARTISANALE (TVA) CC VALLEE OUVÉ	65320	24500071600044	
	50048	957	ZONE COMMERCIALE CC ST PIERRE EGLISE	30600	24500054200077	

Budget annexe 13 Développement économique LOCATIONS M4	50042	931	ESPACE ACTIVITES ECONOMIQUES CHERB. EN COT.	10004	20005684400570	NON
	50049	956	ZA MARTINVEST ATELIER LOCATION CCDD	23200	24500034400060	

Budget annexe 14 Abattoir M14	50042	936	ABATTOIR CHERB. EN COT.	10009	20005684400620	NON
----------------------------------	-------	-----	-------------------------	-------	----------------	-----

Budget annexe 15 Port Diélette	50045	968	PORT DIELETTE CC LES PIEUX	24100	24500027800037	NON
-----------------------------------	-------	-----	----------------------------	-------	----------------	-----

BUDGET GENERAL ACTION SOCIALE						
BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN A/C DU 1er JANVIER 2017	BUDGETS ANNEXES AVANT LE 1er JANVIER 2017					515
	CFP	EPL	LIBELLE	BC	SIRET D'ORIGINE	
Budget général Action sociale (BGAS) 1 M14	50044	963	C.I.A.S. CANTON DE MONTEBOURG DD	23600	26500610600016	OUI
Budget annexe au BGAS 1 M22	50044	962	FOYER DR ELIARD CIAS CC MONTEBOURG	23500	26500610600024	NON
Budget général Action sociale (BGAS) 2 M14	50045	962	CIAS COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PIEUX	24800	26500670000016	OUI
Budget général Action sociale (BGAS) 3 M14	50048	965	C.I.A.S. ST PIERRE	30100	26500226100039	OUI
Budget annexe au BGAS 3 M22	50048	964	MR L'ESPERANCE BA CIAS ST PIERRE EGLISE	02900	26500226100021	NON

◆  
**SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES**

**Arrêté ASJ/16-2016 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des délégués communautaires de la communauté de communes de COUTANCES MER ET BOCAGE à partir du 1er janvier 2017**

Considérant que les conseils municipaux des communes membres n'ont pas appliqué la procédure prévue au 2° du I de l'article L5211-6-1 du CGCT et qu'il y a lieu de fixer le nombre de conseillers communautaires et leur répartition entre les communes concernées conformément aux dispositions des II et III du même article ;

Art. 1 : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'organe délibérant de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage est composé comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L5211-6-1)
Coutances	8951	15
Agon-Coutainville	2799	5
Gouville sur mer	2226	3
Quetteville sur Siègne	1802	3
Saint Sauveur Lendelin	1727	3
Blainville sur mer	1586	2

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L5211-6-1)
Gavray	1463	2
Montmartin sur mer	1332	2
Hambye	1182	2
Orval sur Sienne	1180	2
Cerisy la Salle	1037	1
Lingreville	946	1
Roncey	842	1
Tourville sur Sienne	782	1
Régneville sur mer	778	1
Camberton	735	1
Munewille le Bingard	724	1
Notre Dame de Cenilly	671	1
Trelly	664	1
Hauteville sur mer	663	1
Gratot	652	1
Annoville	651	1
Monthuchon	650	1
Courcy	619	1
Saint Denis le Vétu	607	1
Bricqueville la Blouette	564	1
Montpinchon	561	1
Heugueville sur Sienne	541	1
Saint Denis le Gast	539	1
Saint Malo de la Lande	497	1
Saussey	494	1
Hauteville la Guichard	456	1
Lengronne	454	1
La Vendelée	449	1
Ouille	443	1
Cametours	434	1
Savigny	432	1
Camprond	427	1
Saint Pierre de Coutances	420	1
Nicorps	414	1
Ver	382	1
Vaudrimesnil	381	1
Contrières	379	1
Montsurvent	357	1
La Rondehaye	351	1
Le Mesnilbus	318	1
Belval	307	1
Ancteville	252	1
Montaigu-les-bois	246	1
Saint Aubin du Perron	239	1
Le Mesnil Villeman	237	1
Le Mesnil Garnier	235	1
Brainville	228	1
Saint Michel de la Pierre	211	1
Hérenquerville	200	1
Servigny	193	1
Sourdeval les Bois	193	1
Saint Martin de Cenilly	189	1
Montcuit	185	1
Le Mesnil Amand	176	1
Le Mesnil Rogues	166	1
Guéhébert	115	1
La Baleine	96	1
Grismesnil	61	1

Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer en application des articles L273-10 ou L273-12 du code électoral est le conseiller communautaire suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public.

Art. 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI

◆

---

**2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES**

---

**Arrêté n° 16-134 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO à partir du 1er janvier 2017**

Considérant que les conseils municipaux des communes membres n'ont pas appliqué la procédure prévue au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT et qu'il y a lieu de fixer le nombre de conseillers communautaires et leur répartition entre les communes concernées conformément aux dispositions des II et III du même article ;

Art. 1 : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Saint-Lô agglo est composé comme suit :

Nom de la commune	Nombre de sièges	Nom de la commune	Nombre de sièges
Agneaux	4	Marigny-le-Lozon	2
Airel	1	Montrabot	1
Amigny	1	Montreuil-sur-Lozon	1
Baudre	1	Moon-sur-Elle	1
Beaucoudray	1	Moyon Villages	3
Bérigny	1	Placy-Montaigu	1
Beuvrigny	1	Pont-Hébert	2
Biéville	1	Quibou	1
Bourgvallées	4	Rampan	1
Canisy	1	Remilly-sur-Lozon	1
Carantilly	1	Saint-Amand	2
Cavigny	1	Saint-André-de-l'Epine	1
Cerisy-la-Forêt	1	Saint-Clair-sur-l'Elle	1
Condé-sur-Vire	4	Saint-Ebremond-de-Bonfossé	1
Couvains	1	Saint-Fromond	1
Dangy	1	Saint-Georges-d'Elle	1
Domjean	1	Saint-Georges-Montcocq	1
Fourneaux	1	Saint-Germain-d'Elle	1
Gouvets	1	Saint-Gilles	1
Graignes-Mesnil-Angot	1	Saint-Jean-d'Elle	5
La Barre-de-Semilly	1	Saint-Jean-de-Daye	1
La Luzerne	1	Saint-Jean-de-Savigny	1
La Meauffe	1	Saint-Lô	22
Lamberville	1	Saint-Louet-sur-Vire	1
Le Désert	1	Saint-Martin-de-Bonfossé	1
Le Hommet-d'Arthenay	1	Saint-Pierre-de-Semilly	1
Le Lorey	1	Saint-Vigor-des-Monts	1
Le Mesnil-Amey	1	Sainte-Suzanne-sur-Vire	1
Le Mesnil-Eury	1	Souilles	1
Le Mesnil-Herman	1	Tessy Bocage	2
Le Mesnil-Rouxelin	1	Théreval	2
Le Mesnil-Véron	1	Torigny les Villes	4
Le Mesnil-Vigot	1	Troisgots	1
Le Perron	1	Villiers-Fossard	1
Les Champs-de-Losque	1		

Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer en application des articles L. 273-10 ou L. 273-12 du code électoral est le conseiller communautaire suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public.

Art. 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI

◆

---

**3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE**


---

**Arrêté n° 16-167 du 14 décembre 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet, directeur de cabinet du 22 décembre 2016 au 28 décembre 2016 inclus**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;  
 Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
 Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche ;  
 Vu le décret du 30 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile DINDAR, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Manche ;  
 Vu le décret du 25 septembre 2015 nommant M. Olivier MARMION, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la Manche ;  
 Vu l'arrêté préfectoral n° 16-15 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature à Mme Cécile DINDAR, Secrétaire Générale ;  
 Vu l'arrêté préfectoral n° 16-150 du 24 août 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier MARMION, sous-préfet, directeur de cabinet ;  
 Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du directeur de cabinet ;  
 Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,  
Art. 1 : Mme Cécile DINDAR, secrétaire générale, est désignée pour assurer la suppléance de M. Olivier MARMION, directeur de Cabinet, du 22 au 28 décembre 2016 inclus.  
 Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI

---

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**


---

**Arrêté n° SHCV n° 2016-11 du 09 décembre 2016 portant résiliation de la convention 2016-2021 de délégation des aides à la pierre avec la commune de CHERBOURG EN COTENTIN**

Considérant que la convention de délégation de compétence ne peut plus être portée par la commune de Cherbourg en Cotentin  
Art. 1 : la convention de délégation de compétence de six ans en application de l'article L301-5-1 du code de la construction et de l'habitation conclue le 22 décembre 2015 pour une durée de 6 ans, entre le représentant de l'État dans le département d'une part et la Communauté Urbaine de Cherbourg devenue Cherbourg en Cotentin au 1er janvier 2016 d'autre part, est résiliée à compter du 1er janvier 2017.  
 Signé : Le préfet : Jacques WITKOWSKI

---

**DIVERS**


---

**DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques**
**Arrêté du 14 décembre 2016 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la trésorerie de TOURLAVILLE**

Art. 1 : Les services de la trésorerie de Tourlaville (Manche), situés 66, avenue des Prairies à Cherbourg-en-Cotentin, seront fermés au public, à titre exceptionnel, le vendredi 30 décembre 2016.  
 Signé : Par délégation du Préfet, Le Directeur départemental des finances publiques de la Manche, administrateur général des finances publiques : Michel ROULET

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la trésorerie de PONTORSON**

Art. 1 : Les services de la trésorerie de Pontorson (Manche), situés 1 rue Hédou, seront fermés au public, à titre exceptionnel, le vendredi 30 décembre 2016 (après-midi).  
 Signé : Par délégation du Préfet, Le Directeur départemental des finances publiques de la Manche, administrateur général des finances publiques : Michel ROULET